

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 septembre 2026

DELIBERATIONS

N°2026-02-A : Sortie d'actif octobre 2026

N°2026-02-B : Ventes aux enchères octobre 2026

N°2026-02-C : Adhésion centrale d'achat : la CANUT

N°2026-02-D : Validation choix CAO / Marché fourniture pièces détachées

N°2026-02-E : Déclaration d'offres irrégulières

N°2026-02-F : Validation choix CAO/Entretien des installations thermiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-A SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu, la délibération N°2026-03-02 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,
Vu, le rapport de monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De constater la désaffectation des biens listés ci-dessous ;
- D'approuver leur déclassement du domaine public ;
- D'autoriser la sortie de ces biens de l'inventaire et de l'actif selon le type de cession proposée ci-dessous ;
- D'autoriser le président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération et à passer les écritures comptables correspondantes ;

intitulé	immat	annee d'achat	nature	n° inventaire	type de sortie	valeur initiale	durée amort	vnc au 31 12 2026
1 VSAV	BZ-715-XN	2012	21561	20120080	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	89 787,28 €	10	0 €
1 VSAV	BZ-699-XN	2012	21561	20120079	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	89 787,28 €	10	0 €
1 CHASSIS CCF40	5694 SX 87	2000	21561	20000060	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	87 149.69 €	15	0 €
1 EQUIPEMENT CCF40				20000068	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	42 289,94 € (=84 579.88 €/2)	15	0 €
1 VL	AS-216-BW	2010	21561	20100032	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	18 471.00 €	10	0 €

1 CHASSIS CCF 40	4891 TC 87	2001	21561	20010037	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	87 149.69 €	15	0 €
1 EQUIPEMENT CCF40				20010062	Cession à titre onéreux (Ventes enchères)	42 643,54 € (=85 287.07€/2)	15	0 €
1 CHASSIS FPT 6011 TX 87	6011 TX 87	2006	21561	20060101	Immobilisation sinistrée (sinistre total - indemnisation assurance)	77 740.00 €	20	0 €
1 EQUIPEMENT FPT 6011 TX 87		2006	21561	20060102		95 303,26 €	20	0 €
ECRAN CAMELEON FPT MITOUT 6011 TX 87		2016	21568	20160021		1 799,62 €	7	0 €
6011 TX 87- réfection peinture		2021	21561	20210061		5 772,00 €	5	0 €
6011 TX 87-système CTD		2021	21568	20210084		9 426.00 €	7	2 693.15 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-B AUTORISATION DE VENTE DE BIENS AUX ENCHERES

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

Dans le cadre du renouvellement de son patrimoine mobilier, le SDIS procède au remplacement régulier de véhicules et matériels hors d'usage ou trop âgés.

Certains sont toutefois encore en état de marche et peuvent faire l'objet d'une vente effectuée dans le cadre des enchères publiques sur internet.

Ce dispositif vise, à la fois, à donner une seconde vie à certains biens et à retirer quelques recettes de cette vente pour notre établissement.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2026-03-02 donnant délégation au bureau du Conseil d'Administration,

Vu, la délibération N°2026-03-03 donnant délégation au Président du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à vendre, en l'état, aux enchères, les biens ci-après.

intitulé	Immat.	année d'achat	km	valeur initiale	VNC 31/12/26
1 VSAV	BZ-715-XN	2012	148 084	89 787,28 €	0 €
1 VSAV	BZ-699-XN	2012	161 171	89 787,28 €	0 €
1 CCF40	5694 SX 87	2000	38 297	129 439,63 €	0 €
1 VL	AS-216-BW	2010	207 058	18 471,00 €	0 €
1 CCF 40	4891 TC 87	2001	34 954	129 793,23 €	0 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-C ADHESION CENTRALE D'ACHAT : LA CANUT

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

Dans une logique de recherche d'économies et de mutualisation de moyens tout en optimisant la qualité de réponse technique des fournisseurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne (SDIS 87) a la possibilité de rejoindre la centrale d'achat : la **CANUT** (centrale d'achats publics conformément à l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique).

La CANUT est une centrale d'achat créée par les collectivités et pour les collectivités (association loi 1901. Elle compte aujourd'hui 1 000 adhérents, 2 500 bénéficiaires, dont 75 % des départements et 12 régions sur 16. L'association ne prend pas de frais sur chaque marché. Elle met à disposition des prix négociés avec les entreprises du numérique contre une adhésion à un accord-cadre. Le coût annuel de cette adhésion s'élève à 360 € TTC pour un accord-cadre.

Le SDIS 87 dispose d'un marché pour les abonnements internet et interconnexion des sites distants. Ce marché, relatif à ces prestations, arrivant à échéance au 30 Novembre 2026, le SDIS 87 a donc décidé de recourir à la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « LOT TELECOM » auprès de la CANUT.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2026-03-02 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser :

- L'adhésion du SDIS 87 à la centrale d'achat : la CANUT
- Le Président du CA du SDIS 87 à signer les conventions de mise à disposition des accords-cadres dont le SDIS 87 pourrait être bénéficiaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-D

Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, véhicules utilitaires et poids lourds toutes marques appartenant au SDIS 87

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

Conformément au règlement interne de la Commande Publique, les services gestionnaires du SDIS 87 procèdent à une estimation annuelle la valeur totale des fournitures qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle du besoin.

Le caractère homogène de l'achat est déterminé par l'appartenance à telle ou telle famille figurant dans la nomenclature en vigueur au SDIS 87 : NADEGE, nomenclature choisie en fonction de la spécificité des achats d'un service départemental d'incendie et de secours.

Pour rappel : La nomenclature achat est un outil essentiel pour respecter le Code de la commande publique, permettant ainsi de vérifier la valeur des achats par rapport aux seuils réglementaires. Elle se compose de familles de produits/services et d'items homogènes, facilitant l'évaluation des besoins.

Nos dépenses concernant nos fournitures de pièces détachées sont réparties sur quatre familles d'achat. Le contrôle de nos dépenses, sur ces quatre familles d'achat, a permis de déterminer le seuil de procédure à mettre en place.

Une consultation a donc été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique afin d'aboutir à la conclusion de marchés pour la période de 2027 à 2030.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 septembre 2026, a choisi d'attribuer :

- le lot n°1 : « Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers et véhicules utilitaires » à la société BERNIS TRUCKS ;
- le lot n°2 : « Fourniture de pièces détachées pour poids lourds » à la société BERNIS TRUCKS.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2026-03-02 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Président à signer les marchés avec la société BERNIS TRUCKS ainsi que tous autres actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,


PIERRE ALLARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-E **Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, véhicules utilitaires et poids lourds** **toutes marques appartenant au SDIS 87**

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

Conformément au règlement interne de la Commande Publique, les services gestionnaires du SDIS 87 procèdent à une estimation annuelle la valeur totale des fournitures qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle du besoin.

Le caractère homogène de l'achat est déterminé par l'appartenance à telle ou telle famille figurant dans la nomenclature en vigueur au SDIS 87 : NADEGE, nomenclature choisie en fonction de la spécificité des achats d'un service départemental d'incendie et de secours.

Pour rappel : La nomenclature achat est un outil essentiel pour respecter le Code de la commande publique, permettant ainsi de vérifier la valeur des achats par rapport aux seuils réglementaires. Elle se compose de familles de produits/services et d'items homogènes, facilitant l'évaluation des besoins.

Nos dépenses concernant nos fournitures de pièces détachées sont réparties sur quatre familles d'achat. Le contrôle de nos dépenses, sur ces quatre familles d'achat, a permis de déterminer le seuil de procédure à mettre en place.

Une consultation a donc été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique afin d'aboutir à la conclusion de marchés pour la période de 2027 à 2030.

L'examen des offres a été effectué par le Groupement des services Logistiques et Technique en collaboration avec le service des marchés publics, 4 offres n'ont pas respecté les exigences formulées dans notre règlement de consultation, à savoir :

N° LOT	Nom du soumissionnaire	Motifs élimination
N°2	AD POIDS LOURDS CENTRE OUEST Comptoir Technique du Limousin	Tableau des remises non joint Panier type incomplet Onglet PL : Véhicule de référence : RENAULT TRUCKS – non renseigné

N°1	MA PIECES AUTOS LIMOGES	Absence dossier administratif Panier Type incomplet Onglet VU : Véhicule de référence : RENAULT MASTER – non renseigné
N°1	FAURIE AUTO HAUTE VIENNE	Tableau des remises non joint Panier Type incomplet – non renseigné
N°1	AUTODISTRIBUTION LVR COFIRHAD	Panier Type incomplet– non renseigné

Conformément à l'article L2152-2 du Code de la commande publique et considérant que les offres des sociétés citées ci-dessus ne respectent pas les exigences du règlement de consultation, notamment par l'absence de pièces exigées au titre de l'offre ou de la candidature et/ou par le caractère incomplet du panier type demandé pour l'analyse comparative des offres, ces 4 offres sont donc considérées comme irrégulières et sont éliminées.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la Délibération N°2026-03-02 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De déclarer les offres irrégulières des entreprises dénommées ci-après :

N° LOT	Nom du soumissionnaire
N°2	AD POIDS LOURDS CENTRE OUEST Comptoir Technique du Limousin
N°1	MA PIECES AUTOS LIMOGES
N°1	FAURIE AUTO HAUTE VIENNE
N°1	AUTODISTRIBUTION LVR COFIRHAD

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-E-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre A. VARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le jeudi 24 septembre 2026 à 17H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 7 septembre 2026

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Délibération N° DEL2026-02-F ENTRETIEN DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Ont pris part au vote : Pierre ALLARD, Véronique GUILHAT-BARRET, Elisabeth CASSAGNOLLE, Stéphane DESTRUHAUT, Sébastien LARCHER.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 5
- Contre : 0

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne dispose de contrats d'entretien couvrant les installations secondaires de chauffage, de production d'ECS et de VMC sur différents sites du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne (SDIS 87).

Ces contrats, d'une dépense globale annuelle de 29 861,18 € H.T. soit un montant total de 238 889,40 € HT/8 ans, sont arrivés à échéance.

Une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert passée en application de l'article R2124-2. II du Code de la commande publique, afin d'aboutir à la conclusion de marchés pour la période du second semestre 2026 jusqu'au 30 juin 2034.

La commission d'appel d'offres du SDIS 87, réunie le 24 septembre 2026, a décidé de retenir l'offre de la SOCIETE MISSENERD QUINT B qui se décompose comme suit :

Conduite et entretien P2 : **25 094,00 € H.T./an**

Garantie totale P3 : **11 250,00 € H.T./an**

Montant total annuel P2 + P3 : **36 344,00 € HT – Valeur 2026**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2026-03-02 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Président à signer le marché avec la SOCIETE MISSENARD QUINT B ainsi que tous autres actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260924-DEL2026-02-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD